

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, le 15 septembre 2016, à 12 h 15.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Pascal Landry, secrétaire corporatif par intérim de la CMQ
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim de la CMQ
- Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observatrice
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Est absent :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2016-84

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Retirer le point 7AT) 3 – Avis sur le Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec n° 04-2016

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 juin 2016

Résolution n° E-2016-85

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2016

Résolution n° E-2016-86

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2016

Résolution n° E-2016-87

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 août 2016

Résolution n° E-2016-88

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 août 2016.

Adoptée à l'unanimité

Budget 2017 de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2016-89

- Autoriser le secrétaire corporatif par intérim de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à transmettre le budget 2017 (annexes 1a et 1b) de la CMQ aux municipalités faisant partie de son territoire et aux membres du conseil en vue de son adoption par le conseil.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 2016-05-02 de la MRC de Bellechasse modifiant le schéma d'aménagement et de développement n°101-00 ainsi que ses amendements

Résolution n° E-2016-90

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que le projet de règlement n°2016-05-02 adopté par la MRC de Bellechasse est susceptible de contribuer à augmenter le navettage vers le territoire de la CMQ;
 - Que ce navettage additionnel contribuera à la congestion du réseau routier métropolitain ainsi qu'à la production de gaz à effet de serre;
 - Qu'il est essentiel que les MRC contiguës supportent les services de transport collectifs régionaux dans leur territoire respectif;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final dans la mesure où ce dernier sera similaire au projet de règlement.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 362-08-2016 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé n°198-04-2005

Résolution n° E-2016-91

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n°362-08-2016 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce s'avèrent de nature locale;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final dans la mesure où ce dernier sera similaire au projet de règlement.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Identification et caractérisation des corridors écologiques sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent

Résolution n° E-2016-92

- Autoriser le secrétaire corporatif par intérim de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une firme ayant pour mandat de réaliser une étude d'identification et caractérisation des corridors écologiques sur le territoire de la CMQ et de la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent (TCRQ).
- Autoriser le secrétaire corporatif par intérim à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Proposition de services professionnels - État de la situation et pistes d'amélioration de la gestion des matières résiduelles dans les écoles du territoire de la CMQ (Rive-Nord)

Résolution n° E-2016-93

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à octroyer un mandat à la firme Chamard stratégies environnementales pour réaliser un état de situation et proposer des pistes de solutions pour améliorer la gestion des matières résiduelles dans les écoles primaires et secondaires du territoire de la CMQ (Rive-Nord). Le montant de la proposition de services professionnels s'élève à 17 890 \$ (plus les taxes applicables).

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Certificat trésorerie : CT-2016-30

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des licences pour les logiciels ESRI Canada

Résolution n° E-2016-94

- Accepter le devis de renouvellement des logiciels de géomatique de la firme ESRI Canada au coût de 26 300,54 \$ incluant les taxes pour l'année 2016-2017.

Référence : Rapport décisionnel du 15 septembre 2016

Certificat trésorerie : CT-2016-31

Responsable : Géomatique

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 5 -

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2016-95

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 15 septembre 2016, contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 31 août 2016 (période 8);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 août 2016.

Référence : Bordereau de dépenses du 15 septembre 2016

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2016-84 à E-2016-95, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) PASCAL LANDRY
SECRÉTAIRE CORPORATIF PAR INTÉRIM